



L'ACAMPADO

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X
PRIEURÉ SAINT FERRÉOL

n°36 - nouvelle série Participation libre - Prix de revient : 1,50€

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet. 3, 15)



Editorial du Prieur

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Après la remise en cause du caractère férié du lundi de Pentecôte, un nouveau projet législatif menace cette fois le repos dominical.

Les arguments avancés pour permettre le travail du dimanche, sont de trois sortes :

- la majorité des français y serait favorable;
- la crise économique actuelle obligerait à ne pas différer une telle évolution, rendu inéluctable et déjà présente dans les principes d'évolution de l'économie mondiale du vingt-et-unième siècle;
- une plus grande liberté serait donnée aux hommes pour la gestion de leur temps libre.

Certes des objections et des contestations sérieuses ont été posées. Mais elles se résument :

- à opposer une majorité défavorable;
- à contester l'intérêt économique de cette mesure;
- à vouloir protéger ceux qui ont avantage à ne pas travailler le dimanche.

Qui ne voit, à lire ces objections elles-mêmes, et à en examiner la logique, que les esprits sont déjà disposés à admettre la suppression du caractère obligatoire du repos du dimanche, du moment :

- que cette question dépend de la volonté générale,
- que c'est une raison d'économie qui la dicte;
- qu'elle protège la souveraine liberté de l'homme de faire ce qu'il veut de son dimanche, autant que des autres moments de ses loisirs.

Le présent numéro de l'ACAMPADO vous aidera donc à rétablir le véritable sens de cette loi civile du repos dominical, dont la première raison d'être est RELIGIEUSE, et CHRÉTIENNE, notre pays étant, en raison de son histoire, un pays CHRÉTIEN, malgré sa situation d'apostasie politique (l'apostasie est l'abandon et le reniement intégral de la foi chrétienne que l'on professait auparavant), et n'en déplaise à beaucoup de nos contemporains.

Il appartient à tout catholique de se rappeler, et de rappeler à son entourage, que la loi civile sur le repos dominical a

pour finalité essentielle de permettre à l'homme d'exercer sa première obligation, celle du CULTE À RENDRE À SON CRÉATEUR ET SAUVEUR.

Le catéchisme du Concile de Trente, dans les premières phrases consacrées au 3^{ème} commandement de Dieu, rappelle cette évidence qu'il est difficile de remplir ce devoir religieux si l'on est occupé aux affaires du monde. Et il en déduit qu'il faut en « avertir et exhorter les princes et les magistrats... ».

Plus concrètement, imaginez, Chers fidèles, ce que deviendraient les fêtes et les cérémonies dans nos églises, si une grande partie d'entre vous, entraînée par les nécessités économiques, ne pouvait plus être présente à ses devoirs religieux qu'un jour de semaine.

Y avez-vous sérieusement réfléchi?

Or cette perspective n'est pas purement imaginaire, et pour le moment, il semble que les réactions des catholiques sont plutôt molles! Ne vous contentez donc pas de lire les quelques réflexions de cet ACAMPADO, mais tirez en les conséquences pratiques!

Il reste sans doute des possibilités de retarder de telles législations, et d'en retarder ou limiter les effets, et tout catholique doit s'efforcer d'agir dans ce sens, selon les facultés et les responsabilités qu'il a dans la cité, sur le plan politique ou professionnel. Il n'est pas interdit, dans ce but, de s'unir avec prudence à toute initiative efficace, même avec ceux qui n'avancent pas les bons arguments!

Mais nous devons rester convaincus que seuls les vrais arguments peuvent sauver la société civile des dangers qu'elle encoure elle-même du fait de son abandon de DIEU.

La crise financière qui a amené une crise économique n'a-t-elle pas de toute évidence qu'une explication MORALE, en dehors des équations et des lois de l'économie (l'un des plus grands acteurs des finances aux États-Unis l'a dit, à sa manière, tout au début de la crise financière, en 2007)?

Et la seule explication MORALE qui tienne, ne peut qu'amener à répéter la SEULE solution envisageable: OMNIA INSTAURARE IN CHRISTO ■



Un dimanche par Paul Signac



NOUVELLES DU PRÉAU ... PAR M. L'ABBÉ RAMÉ

Le précepte dominical dans l'éducation

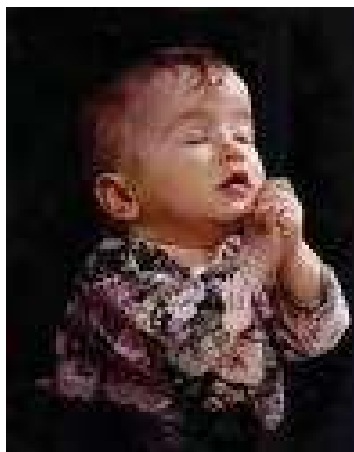
Tout parent chrétien convient qu'élever un enfant c'est en définitive, avec le Christ, le soumettre à Dieu (I Corinthiens XV, 27) notamment par son obéissance aux dix commandements. Or parmi les dix préceptes du décalogue, il en est un que Dieu présente comme l'abrégé de tous les autres. Il est en effet remarquable qu'aux deux promulgations de ce décalogue (avant l'adoration du veau d'or : Exode XXXI 12-17 et après : ibidem XXXV 1-3), Dieu ne rappelle qu'un même et seul précepte : « *vous observerez le sabbat, car c'est pour vous une chose sainte* », en précisant qu'il est « *le signe de l'alliance entre vous et moi pour toutes vos générations.* » " *comme si l'observation de tout le décalogue dépendait uniquement de l'observation du sabbat.* " (Cardinal Pie)

La conduite que les parents tiendront à l'égard de ce précepte, appliqué par le christianisme au dimanche, peut donc d'une certaine manière exercer une influence décisive sur le comportement de leurs enfants. Le sens de Dieu et de ses préceptes que les parents voudront transmettre à leurs enfants, se mesurera par la pratique et principalement par la façon dont ils appliqueront ce troisième commandement.

Les parents conscients d'une telle responsabilité s'appliqueront alors à lui accorder un intérêt majeur. Certes une simple assistance à la messe « la plus rapide ou la plus commode » suffit à la stricte observance. Cependant ce minimum ne correspond pas ordinairement à

l'esprit de l'Église : en plus de l'assistance à la sainte messe, le catéchisme de saint Pie X rappelle qu'il convient d'employer les dimanches et jours de fête « *pour le bien de l'âme en assistant à la prédication et au catéchisme, et en accomplissant quelque bonne œuvre ; pour le repos aussi du corps, en se tenant écarté de tout vice et de toute dissipation* ». Autrement dit il doit s'agir d'un jour où l'on s'occupe un peu plus du Bon Dieu et du salut de son âme. Il incombe alors aux parents d'aider leurs enfants dans ce sens.

Une des principales dispositions est d'organiser son dimanche en fonction de la



messe et non pas la messe en fonction d'autres activités, certes légitimes en elles-mêmes mais certainement pas d'un intérêt supérieur. Que pensera l'enfant de l'assistance à la messe dominicale si ses parents l'ont adaptée en permanence aux loisirs, aux visites ou aux excursions ? Le sens de Dieu, de sa souveraineté, ne peut en effet pénétrer qu'à la condition de savoir sacrifier certaines joies ou plaisirs de ce monde. Ne laissons jamais nos enfants penser que la messe peut déranger et donc qu'elle n'est pas si importante !

Pour que les enfants traitent ce précepte avec le plus grand sérieux, il convient alors d'exiger la ponctualité, en donnant le bon exemple. Au cours de la messe, les

parents auront aussi à cœur d'entourer leurs enfants, en fonction de leur âge et de leurs dispositions, pour les inciter au recueillement, à l'attention et à la bonne tenue, qui sont requises. Car il faut se rappeler qu'il nous est commandé « *d'assister dévotement au saint sacrifice de la messe.* » (Catéchisme de saint Pie X)

Parmi les nombreux détails qui peuvent aussi contribuer à la bonne pratique du précepte dominical, il y a la fameuse habitude de « s'endimancher ». Chose étonnante : alors qu'elle peut encore sembler bien vivace dans les pays pauvres, la voilà pratiquement tombée en désuétude dans nos régions plus favorisées... Certes, il n'est pas question d'étalage, ou d'ostentation mondaine ; c'est tout simplement l'expression sensible de ce que Dieu a voulu pour ce jour : être « saint », c'est-à-dire détaché de tout ce qui est profane, d'où la pratique d'échanger ses vêtements de tous les jours contre d'autres, réservés au jour que Dieu a voulu garder tout entier à son culte.

Le précepte dominical n'a cependant de sens que pour correspondre à la promesse de Jésus-Christ : « *... l'heure vient, et c'est maintenant, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité.* » (Jean IV, 23) Au-delà de la simple bienséance et des bonnes coutumes, il faut donc susciter et entretenir dans l'âme de nos enfants un profond et puissant amour pour le véritable Culte divin, le saint sacrifice de la Messe, celui de la nouvelle et éternelle alliance. Il n'y a en effet que dans ce sacrifice, et par lui, que nous puissions adorer le Père et nous y soumettre avec tout l'amour filial qui lui est dû ■



**MORCEAUX CHOISIS DE
PETITES PERLES**

« un ouiquen » (= un week-end)

« Une tradition locale est une tradition qui n'a jamais changé de date »

« Un vent glacial, pour nous sudois, nous gèle les os des pieds jusqu'à la tête »

5^{ème} mystère joyeux : la disparition de Jésus au temple. Fruit = la foi.

« Pour remercier Dieu de lui avoir

donné un fils, Louis XIII fit un pèlerinage à Lourdes »

Catéchisme : Question « Vous êtes catéchumène et mourant dans un hôpital. L'infirmière peut-elle vous baptiser? » Réponse : « Oui ». Question : « Que lui demandez-vous de faire? » Réponse : « D'abord de bénir de l'eau! ».

Question sur un texte de dictée : « À quel moment de la journée peut-on voir ce paysage? ». Réponse : « C'est le soir que l'on peut voir ce paysage parce que la dictée le dit. »

« Maman, tu portes un corps sage noir ».

« Une hésitation me passe par la tête ».

« Je prends un kilo de carottes et deux hecto grammes de salades ».

« Tout à coup, la soupe me vient à l'esprit ».

« Les vertus morales sont : la force, la prudence, la vigilance et la compétence » ■ Les sœurs

CONSEIL PASTORAL DE MONSIEUR GRASSELLI

Poème composé par Mgr Grasselli à l'occasion de la première visite de monsieur l'abbé Jean-Luc Radier au prieuré Saint-Ferréol en tant qu'économiste du District de France de la FSSPX

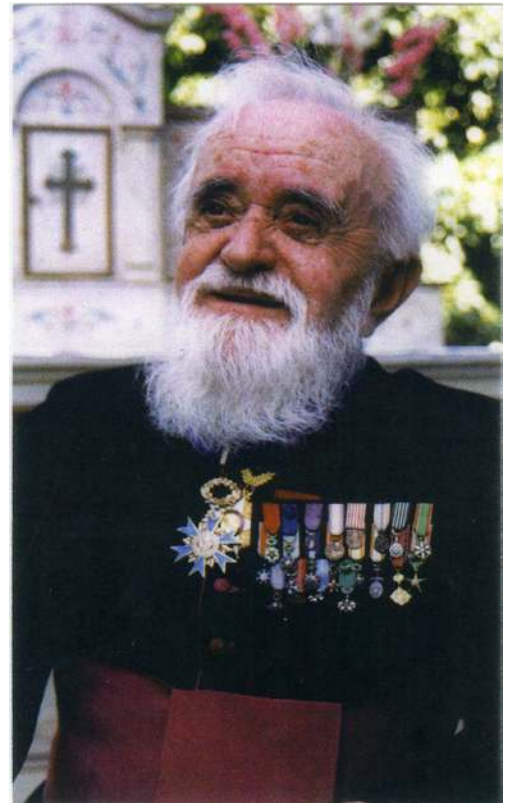
*Pour bien montrer qu'il est maître de l'impossible
Jésus vous a choisis, prêtre, pour convertir,
Par votre apostolat, le monde et l'avertir,
Avec Habileté, car il est irascible.*

*Il peut, vu son orgueil, faire de vous la cible
De sa haine constante, ou, pour vous pervertir,
Vous offrir des emplois qui vous feraient sortir
De votre mission en le semblant plausible...*

*Prudent, suppliez Dieu, car la tentation
Sait, à certains moments, donner l'illusion
D'être la vérité, bien qu'étant diabolique.*

*Soyez humble, appelez votre mère au secours,
Pour ne pas désertier l'église catholique,
Car la Vierge vous aime, et vous garde toujours.*

*+ St Ferréol
le 20 octobre 1997*



PETITE CHRONIQUE DU PRIEURÉ ... PAR M. L'ABBÉ ÉTIENNE BEAUVAIS



Adieux à la Crèche et Chandeleur (1^{er} et 2 février)

L'Enfant Jésus s'en est allé sous les chants répétés, derniers échos de la chaleureuse nuit de Noël.... Cependant, les ténèbres extérieures n'ont pas eu le temps de couvrir la terre qu'a luit la lumière de nos cierges verts symboles du Christ. Seule la pluie incessante des derniers jours et à l'heure de la procession a eu raison de la procession dans les rues autour de l'Eglise Saint-Pie X, tandis qu'à Aix, la procession a lieu dans l'obscurité totale (panne électrique et cierges éteints)... En Avignon, le mistral est tel que non seulement tous les cierges sont éteints à la sortie de la chapelle, mais qu'il faut s'arc-bouter pour ne pas avoir le souffle coupé...

12 février : notre Fraternité en deuil



Cérémonie des obsèques à Écône

C'est avec émoi que nous apprenons le décès de trois séminaristes d'Écône, survenu la veille, 11 février, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, emportés par une

avalanche au cours d'une randonnée de montagne. Leurs noms seront connus plus tard : abbé Jean-Baptiste Després (de Gavrus, Calvados), abbé Raymond Guérin (de Lyon) et abbé Mickaël Sabak (de Paris, Chaldéen d'origine), en troisième année de séminaire.

Notre Fraternité déjà bien éprouvée par la tempête médiatique contre elle et contre le Pape en est vivement touchée. Une messe de requiem a été célébrée au prieuré Saint-Ferréol pour le repos éternel de ces jeunes lévites..

Session théologique (16-20 février) : recyclage ou approfondissement ?

Un vieux curé confiait un jour à un séminariste : « Mon petit, dans le mariage, il y a plus de mariés que de contents ». Est-ce pour vérifier cette maxime pastorale que M. le Prieur suit la session annuelle de théologie organisée à Flavigny pour les prieurs et directeurs d'école sur le thème du mariage et de ses arcanes canoniques et autres ? Le but ? Pouvoir un jour s'entendre dire après quelques années d'un mariage (sur l'air de la chanson populaire) : « M'sieur l'curé m'a

marié ... bien marié, gué ! »

Vacances scolaires

Les enfants de l'école Saint-Ferréol sont en vacances : ça s'entend. Quel calme ! Un agréable et reposant silence règne sur le prieuré...

Et bien qu'il n'y ait aucun lien de cause à effet, une chouette a choisi ce moment pour prendre ses quartiers autour du prieuré et faire entendre son chuintement nocturne, moins agressif que celui de sa consœur de l'année dernière mais encore un peu enroué... Fera-t-elle quelque jaloux dans les rangs de la chorale ? (répétitions chaque lundi soir au prieuré. NDLR)

25 février : les Cendres

Tant à Marseille qu'à Aix et en Avignon, une belle et fervente assistance a reçu les cendres prémices d'un Carême de pénitence et de réparation. Après la cérémonie à l'église Saint-Pie X, M. l'abbé Radier a répondu aux nombreuses questions suscitées à l'occasion de la levée de l'excommunication des quatre évêques, devant une centaine de personnes ■

DIMANCHE 29 MARS 2009



CHEMIN de CROIX
des PENITENTS NOIRS

*dans les rues d'Avignon
jusqu'au Calvaire des Doms*

Départ 15h00
de la Chapelle des Pénitents Noirs
Rue Banasterie – AVIGNON
-Messe dominicale à 10h00-



Renseignements : 04 91 87 00 50 ou 04 91 87 18 73

Sous la direction de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

LE REPOS DU SEPTIÈME JOUR ... PAR M. L'ABBÉ HERVÉ MERCURY

Dans le langage figuratif qui est le sien, la Genèse nous apprend que Dieu a travaillé pendant six jours à la création. Puis, le septième jour, il se reposa. « Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'était reposé de toute l'œuvre qu'il avait créée en la faisant » (Gen.2, 3).

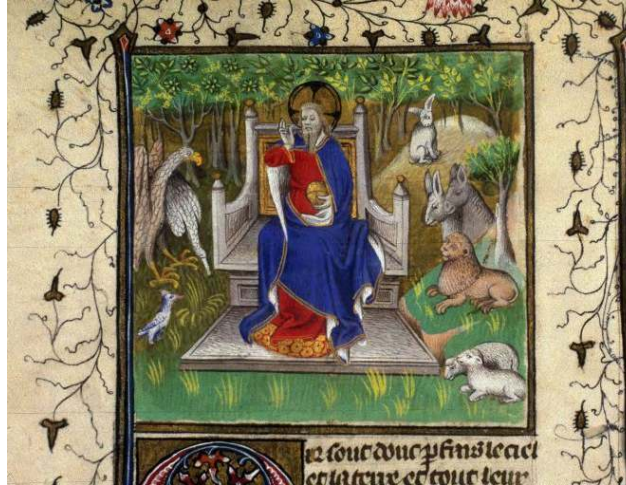
Pendant six jours, Dieu avait travaillé à une œuvre extérieure à lui-même pour la faire participer à sa vie. Le septième jour, il revient en lui-même pour vivre de sa vie propre : le Père engendre le Fils de toute éternité et, de cette relation mutuelle du Père à son Fils et du Fils à son Père, procède le Saint-Esprit, amour infini et éternel à la mesure des personnes qu'il unit. Comme avant la création, Dieu se contemple lui-même, il se repose...

C'est ce repos que le Lévitique nous invite à imiter : « on travaillera six jours ; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos... Vous ne ferez aucun ouvrage : c'est le sabbat de Yahvé, dans toutes vos demeures » (Lev. 23, 3). Une fois la semaine, l'homme est placé dans l'obligation de cesser ses activités. Tel est le devoir que nous impose le décalogue.

Dans l'Ancien Testament, ce jour était le samedi. Pour les chrétiens, la législation constantinienne a fixé le dimanche qui célèbre le triomphe du Christ ressuscité. Nous devons, en ce jour-là, nous reposer. Mais, concrètement, en quoi consiste le repos dominical ?

On entend souvent dire que les travaux de force ne sont pas permis, mais qu'il est autorisé de s'occuper l'esprit. Il semble donc que les enseignants soient avantagés sur les cultivateurs ou les ouvriers. Les uns pourraient

licitement corriger leurs copies le dimanche, tandis que les autres ne devraient pas manier leurs outils. Qu'en est-il alors de ceux qui en profitent pour jardiner ou pour bricoler ?



Le repos du 7e jour (Enluminure du 15e siècle)

En fait, le repos dominical est assez mal délimité, parce qu'on ne se donne pas la peine de réfléchir au genre de repos que nous sommes appelés à observer le dimanche. L'Écriture ne nous pousse pas à ne rien faire, mais à faire différemment.

Comme l'explique le philosophe allemand *Josef Pieper* dans son petit ouvrage *le loisir, fondement de la culture*, nous passons 6 jours de la semaine à travailler à ce qui nous est utile au plan économique. Et si, en fin de journée, nous envisageons de nous délasser quelques minutes, c'est dans le but de reprendre notre labeur avec plus d'ardeur le lendemain. Nous ne nous arrêtons pas vraiment.

Il doit en être autrement le dimanche. Cette journée doit être celle d'un vrai loisir où l'homme prend du temps pour s'arrêter, sans rechercher directement une utilité particulière. S'arrêter pour élever son âme vers le Créateur et contempler ses perfections. S'arrêter pour contempler les

merveilles de la nature. S'arrêter pour se retrouver en lui-même dans la lumière divine. Ainsi imite-t-il Dieu dans son repos.

On constate aujourd'hui que le monde vit d'un rythme effréné. Les semaines passent à toute allure et tout semble indiquer que les choses iront en s'accélégrant. D'où vient cette frénésie ? Ce n'est pas le temps de nos montres qui s'est dérégulé, mais celui de notre vie spirituelle. En oubliant le contact nécessaire avec ce qui est éternel, en négligeant le rappel au repos dominical, l'homme n'arrive plus à s'arrêter dans la course folle dans laquelle ses intérêts l'entraînent.

Le remède serait de profiter pleinement de son dimanche pour reprendre sa vie en mains. Il réclame, cependant, une mise en pratique nuancée. Par exemple, la solution d'une promenade systématique ne produirait des fruits qu'à la condition d'apprendre aux enfants, et probablement de réapprendre soi-même, comment communier aux merveilles de la nature. Pour cela, une grande liberté doit être laissée à chacun. Car le vrai loisir contribue, avant tout, au développement propre de la personnalité puisqu'il permet à l'homme, en touchant à ce qui le transcende, de réaliser plus pleinement ce qu'il est.

C'est pourquoi l'expression la plus adéquate du repos dominical est de rendre un culte à Dieu. Pour le chrétien, ce culte est à la fois sacrifice et sacrement. Par son caractère de signe visible, ce dernier nous éloigne de ce qui est sensible et nous transporte dans la sphère des choses divines. Il s'agit là de la plus haute forme du véritable repos de l'homme, celui de son accord avec le monde et avec Dieu ■

OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE ... DE RONAN MALGOYRE

Il y a longtemps que l'ouverture des magasins le dimanche est dans l'air, et les origines du débat se trouvent sur différentes zones commerciales, en particulier à Marseille, plus exactement à Plan de Campagne, où toute la zone commerciale était ouverte les dimanches.

C'est sur la demande de syndicats que l'affaire est portée en justice avec reconnaissance de l'aspect illégal d'une ouverture systématique les dimanches, en dehors des dates autorisées expressément par arrêté préfectoral et condamnation des enseignes incriminées à des astreintes par jour d'ouverture.

Ceci « posait » débat, et N.Sarkozy faisait inscrire le projet de loi à l'ordre du jour du parlement, aux motifs que l'ouverture du dimanche est bonne pour la croissance, l'économie, et le pouvoir d'achat, souhaitant passer en force avant Noël 2008, sans imaginer la levée de bouclier que cette tentative allait entraîner, y compris à l'UMP.

Ainsi, et entre autres, une cinquantaine de députés UMP se manifestait en Novembre 2008 avec les arguments suivants :

- *Limitier l'ouverture à certaines zones géographiques risque d'entraîner les concurrents à demander le même privilège, d'où risque de généralisation.*

- *La logique pure de marché produira : une concentration accrue du commerce dans les mains d'un petit nombre d'opérateurs, en un petit nombre de lieux : les artisans, commerces de proximité et petites et moyennes entreprises n'auraient pas les moyens de lutter contre cette concurrence.*

- *À supposer d'avoir démontré que l'extension de l'ouverture dominicale crée effectivement des emplois : l'ensemble des études montre qu'un emploi créé dans la grande distribution en détruit trois dans le commerce de détail.*

- *L'instauration du travail dominical sans limitation dans certains secteurs produira à coup sûr deux catégories de salariés même si les salariés concernés par ce projet seraient protégés par le volontariat.*

personnels et sociétaux est de plus en plus cruelle, il n'est pas acceptable de faire courir aux français ce risque de généralisation du travail dominical, qu'il soit proche ou lointain.

Parmi les nombreuses réactions, on trouve aussi celle de la confédération des commerçants de France qui estime qu'il y aurait : une perte de croissance (baisse du chiffre d'affaire en semaine), des majorations de charges en raison des frais occasionnés par l'ouverture 7/7 jours au lieu de 6/7 jours et de l'octroi d'un salaire double le dimanche, entraînant de ce fait une augmentation des prix, et à terme des pertes d'emploi importantes.

Ces arguments laïques, quoique de bon sens, ne sont pas suffisants, car limités à une sphère composée de consommation, vie sociale et familiale, loisirs.

Un décret de l'empereur Constantin (7 mars 321) institue qu'«au jour vénérable du soleil, les magistrats et les habitants doivent se reposer et que tous les ateliers soient fermés». Ce jour du soleil (sunday, sonntag) est pour nous,

catholiques, le jour du seigneur (dies dominicus : Genèse «Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son oeuvre qu'il avait créée en la faisant »)

Ceci a même été transcrit dans le droit du travail, en 1906, par la République laïque, une et indivisible...

Le travail du dimanche n'est donc qu'une énième tentative de « dénier » à DIEU ses droits sur la création... ■



Certes, ces différents risques ne sont pas l'intention de l'auteur et des promoteurs de la proposition de loi en débat. Ils y sont cependant contenus en germe. Et il est tout de même très malvenu qu'un tel message soit, même implicitement, adressé aux français par les temps qui courent. Alors même que la crise mondiale devrait nous inviter à prendre le temps de réfléchir collectivement à ses causes et à ses conséquences, que l'absence de repères

M.C.F : VISITE GUIDÉE DE L'ÉGLISE DES RÉFORMÉS



Samedi 7 mars à 10h et 14h30

Visite commentée par Jean-Michel Sanchez de l'église Saint-Vincent-de-Paul-Les Réformés.

L'église Saint-Vincent-de-Paul-Les-Réformés est un des plus grands édifices néo-gothique de France. Elle fut construite à l'emplacement du couvent des Augustins Réformés de 1855 à 1888 sous l'épiscopat d'Eugène de Mazenod.

Trop méconnue alors qu'extérieurement elle est l'une des églises les plus visibles de Marseille, ses architectes F. Reybaud et l'abbé Pougnet l'ont conçue de façon grandiose, à la manière de nos cathédrales françaises du XIII^{ème} siècle.

Les visites sont gratuites mais il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de madame Laurence Kergroach (04 91 44 86 18). Les familles sont prioritaires l'après-midi.

VISITEZ LE SITE DU MCF MARSEILLE : <http://mcf.marseille.perso.sfr.fr/>

A NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS D' AVRIL

29 AVRIL : BUFFET-DÉBAT SUR LE FÉMINISME

ORGANISÉ PAR LE MOUVEMENT CATHOLIQUE DES FAMILLES

CARNET PAROISSIAL

Baptême : à Aix-en-Provence : Lylou CHEVALIER le 1er février, chapelle de l'Immaculée Conception.
Mariage : en Avignon : Mlle Adeline RAVELO de TOVAR et M. Yves-Marie TILLARD, le 14 février, chapelle des Pénitents Noirs.

CALENDRIER DU MOIS

Thème des prédications de Carême: « Saint Paul, apôtre des Nations, colonne de l'Église ».

Dimanche 1^{er} : Prédication de Carême : « LA CONVERSION » (abbé Beauvais) à 17h00 à SPX
 SPX : ouverture de la procure après la messe de 10h30.

Jeudi 5 : Adoration de 21h00 à minuit, rue de Lodi.

Samedi 7 : Visite guidée des Réformés (Cf ci-dessus)
 Réunion meute St Dominique Savio

Dimanche 8 : Récollecion du Tiers-Ordre à 15h30 à SPX
 Prédication de Carême : « L'EGLISE, CORPS MYSTIQUE DU CHRIST » (abbé Radier)

Lundi 9 : Réunion de l'Œuvre Saint-Vincent-de-Paul.

- Dimanche 15 :** **Prédication de Carême : « LA TRADITION » (abbé Quillard) à 17h00 à SPX**
Pèlerinage à Cotignac (prieuré de Toulon)
- Jeudi 19 :** **Solennité de S^t-Joseph.** 18h30 : messe solennelle en l'église de la Mission de France-SPX
- Dimanche 22 :** **Prédication de Carême : « LA VIE CHRÉTIENNE » (abbé Ramé) à 17h00 à SPX**
Quête pour les écoles de la FSSPX dans toutes les églises et chapelles.
- Mercredi 25 :** **Fête de l'Annonciation.** 18h30 : messe chantée en l'église de la Mission de France-SPX
- Samedi 28 :** Croisade eucharistique et conférence de M. l'abbé Ramé aux Foyers Chrétiens.
Week-End meute St Dominique-Savio
- Dimanche 29 :** Chemin de Croix des Pénitents en Avignon avec la participation des Scouts de Doran.
- Mardi 31 :** Réunion des parents d'élèves à l'école Saint-Ferréol.

PETITES ANNONCES

Pèlerinage culturel en Provence du 18 au 23 mai 2009


SUR LES PAS DE S^T LAZARE ET DE S^{TE} MARIE-MADELEINE

accompagné par Jean-Michel Sanchez, guide-conférencier, docteur en Histoire de l'Art

Possibilité de participation sans hébergement pour les provençaux

Renseignements : agence ODEĀA Tel. 01 44 09 48 68 odeia@free.fr ou Mme Pernet au Prieuré

MARSEILLE

PERMANENCES DES PRÊTRES		COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
Chapelle N.D. De l'Immaculée Conception 14 bis rue de Lodi Marseille (6 ^{ème}) le lundi de 09h00 à 11h45: abbé Radier le mercredi de 10h00 à 11h45: abbé Ramé Église de la Mission de France-Saint Pie X 44 rue Tapis Vert Marseille (1 ^{er}) Abbé Radier : Samedi Abbé Ramé : Mardi Abbé Beauvais : Jeudi Abbé Bernhard : Lundi, Mercredi & Vendredi Tous les Jeudis à 17h50 : Salut du Saint Sacrement. Tous les vendredis de Carême à 17h45 : chemin de Croix		Prieuré saint Ferréol : 04 91 87 00 50 Fax : 04 91 87 18 72  prieuresaintferreol@orange.fr Église de la Mission de France-Saint Pie X : 04 91 91 67 16 Chapelle N.D. de l'Immaculée Conception : 04 91 47 22 88 École Saint -Ferréol : 04 91 88 03 42
HORAIRE DES MESSES		
Chapelle N.D. de l'Immaculée Conception Dimanche : 08h30 : messe chantée Semaine : 07h15 messe basse du Lundi au Vendredi	Eglise de la Mission de France-Saint Pie X Dimanche : 10h30 : Grand Messe chantée 18h00 : Vêpres et Salut du St Sacrement 19h15 : messe basse Semaine : 18h30 : messe basse	Prieuré Saint-Ferréol Semaine : Habituellement 07h15 : messe basse Plus en période scolaire : Mardi, messe à 11h30, Lundi et Vendredi, messe à 08h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : SECRÉTARIAT & ÉCOLE SAINT FERRÉOL

Prieuré Saint Ferréol : 04 91 87 00 50

En semaine : 09h30 à 12h00 [Frère Bernard] 16h00 à 18h00 [Frère Bernard ou Mme Pernet ou Mme Stergiadès]

Merci de bien vouloir respecter ces deux créneaux en n'appelant en dehors de ces horaires qu'en cas d'urgence.

Abonnement annuel (port compris) : Normal = 20€ Soutien = 25€ Chèques à l'ordre de : L'ACAMPADO



L'ACAMPADO

40 chemin de Fondacle 13012 Marseille
 Directeur de publication : Abbé P-M Laurençon

Tél. 04 91 87 00 50

Dépôt légal : 5 février 2007

maquette & impression par nos soins